





CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

# CSE du 24 janvier

L'essentiel...

NATIONAL	REGIONAL
Prélèvement fonds de roulement : méthodologie actée en AG CCIF du 17 janvier 2025	750 000 € pour les Pays de la Loire ( dont abondement de 100 000 € de la CCI44 pour solidarité avec d'autres CCIR)
Toujours en attente du vote d'un PLF2025 → des NAO retardées...	+ coupes budgétaires de la Région des Pays de la Loire → décision sur les TR reportée / refus d'une prime pour l'ensemble des collaborateurs (prime collective demandée par vos Délégués syndicaux, indépendamment des primes individuelles selon résultats NAO) .
Accord Classification / Rému : démarrage par un accord de méthode. Accord Télétravail signé ... en attente d'un agrément !	TT : Négociation régionale à planifier Budget prévisionnel du CSE voté → une offre ASC élargie ! Finalisation d'un guide de la parentalité Plan de développement des compétences 2025 → incitation à utiliser davantage CCI académie <a href="#">Plan de développement des compétences</a>

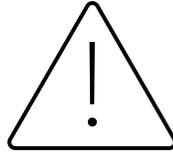
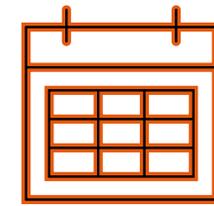
 Fonds de Solidarité MAYOTTE ( Harmonie Mutuelle) : 500 € par collaborateur + 250 par enfant.  
+ CRC CCI44 = Centre d'appel

Retrouvez les CR des CSE sur Mon CSE





# Accord TT : Les étapes suivantes...



Sous réserve de l'agrément de Bercy !



**6 janvier 2025**  
Signature de l'accord par toutes les OS

**30 septembre 2025**  
Date limite pour aboutir à un accord (à défaut, c'est l'accord national qui s'applique)



CCI France envoie l'accord au Ministère qui a un mois pour statuer

Dans les trois mois suivant l'agrément, chaque CCIR va devoir ouvrir des négociations sur la déclinaison régionale

Exemple : si l'agrément est au 20 février, l'ouverture des négociations doivent se faire avant le 20 mai et doivent se clôturer le 30 septembre au plus tard

**...en attendant, on maintient les conditions actuelles**

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**



CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

# Le programme à court terme du CSE

L'essentiel...



## Consultations du CSE à venir : on nous demande notre avis sur

- Le Plan de développement des compétences → c'est pour demain
- La Maison des Entreprises – CCI 53 → CSE extra le 29/01 (déménagement prévu fin mars)
- Projet immobilier CCI49 : en attente d'informations et d'un CSE extraordinaire
- Finances des CCI Pays de la Loire ( CSE extra le 19 février)

**26 février 2025**

Visite CSSCT de l' Etablissement  
de SAUMUR

Les incontournables des ASC :  
***Campagne Chèques vacances  
à venir***



# À votre écoute !

S'ENGAGER  
POUR CHACUN,  
AGIR POUR TOUS !



**Merci !**